



L'argent de l'école: En quête d'égalité

Conférence de presse

Mercredi 12 octobre 2011

**A la Caféothèque
52 rue de l'Hôtel de Ville
75004 PARIS**



Argent de l'école : Une enquête pour y voir plus clair

Crédits, équipements, actions éducatives, toutes les écoles primaires de France bénéficient-elles des mêmes moyens ? De quels niveaux sont aujourd'hui les inégalités entre écoles riches et écoles pauvres ? Comment construire plus d'égalité en la matière ?

C'est autour de ces questions que le SNUipp-FSU, en partenariat avec l'ANDEV (Association nationale des directeurs de l'éducation des Villes) et l'AMRF (Association des maires ruraux de France), a lancé une enquête avec l'objectif d'établir une nouvelle photographie des moyens et des financements dont disposent les écoles primaires.

Enquête d'autant plus essentielle que ces nouvelles informations plus précises dans un domaine que la Cour des Comptes reconnaît comme lacunaire ⁽¹⁾, doivent permettre l'ouverture d'un vrai débat et l'élaboration de propositions concrètes : il en va tout à la fois du principe de gratuité mais également de celui d'égalité de l'offre scolaire et éducative pour tous les élèves quelque soit leur territoire de scolarité.

(1) « Les communes et la République » : Rapport de la Cour des comptes, 2008, voir annexes page24



SOMMAIRE

Page 2	Argent de l'école : Une enquête pour y voir plus clair
Page 4	Mesurer l'impact des évolutions des politiques éducatives sur le financement des écoles
Page 5	Les principaux enseignements de l'enquête
Page 6	Des propositions pour garantir les principes de gratuité et d'égalité de l'école

RESULTATS DE L'ENQUÊTE

Page 8	Une photographie de la diversité territoriale
Page 9	Les crédits par élève
Page 11	Services gratuits mis à disposition des écoles
Page 12	Financement d'activités pédagogiques
Page 14	Coopérative scolaire
Page 15	Mise à disposition d'équipements sportifs
Page 16	Équipement informatique
Page 18	Accueil péri-scolaire
Page 19	Inégalités entre écoles : quelles solutions ?
Page 20	Qui doit assurer le financement ?

ANNEXES

Page 22	Tableau de répartition des compétences entre État et communes
Page 23	Les crédits pédagogiques versés par l'Éducation nationale, divisés par 13 depuis 2007
page 24	Extraits de « Les communes et la République » : Rapport de la Cour des comptes, 2008
Page 25	Focus sur l'équipement informatique

Mesurer l'impact des évolutions des politiques éducatives sur le financement des écoles

En dehors du nombre d'enseignants, qui relève, avec leur rémunération et leur formation, de la responsabilité de l'Etat et, qui est la principale source de l'inégalité de traitement des élèves dans les territoires, de nombreuses autres dépenses obligatoires relèvent des communes : l'acquisition et l'entretien des bâtiments scolaires, l'entretien et le renouvellement du mobilier scolaire et du matériel d'enseignement des élèves.

Au fil du temps, de nouvelles dépenses se sont adjointes à ces obligations du fait de nouvelles prescriptions de l'Etat. Depuis de nombreuses années, l'évolution des connaissances, des supports et des méthodes d'enseignement exige de nouveaux financements : les nouvelles technologies, les intervenants extérieurs, les sorties et visites pédagogiques n'existaient pas à l'époque où ont été promulguées les lois qui régissent l'obligation de financement des écoles par les communes. Des pans entiers du financement de l'activité pédagogique d'une classe viennent s'ajouter aux obligations antérieures.

Parallèlement, l'Etat met en œuvre des politiques nationales impactant lourdement les budgets des collectivités locales, souvent sans concertation avec elles, qui génèrent d'autres inégalités comme la mise en œuvre de l'aide personnalisée en 2008.

Alors, que faut-il pour que ces obligations soient remplies? Qui doit en supporter la charge? Qui doit financer l'abonnement internet ? L'achat et l'entretien des ordinateurs ? Les intervenants en arts ? Le déplacement au musée ? La classe transplantée ?

Parallèlement à cela, les communes doivent mettre en œuvre de nombreuses actions éducatives. Pour preuve, la multitude de dispositifs contractuels avec les partenaires institutionnels qui fondent ici et là l'action éducative locale (PEG/CUCS/Contrat Enfance jeunesse/CE/ projet de réussite éducative...) A cela s'ajoutent les missions assurées par les villes dans le cadre de l'accueil, la restauration scolaire, et de nouvelles responsabilités imposées par l'Etat comme l'accompagnement éducatif scolaire...Est-ce que cette offre éducative concerne tous les élèves et se construit-elle de manière cohérente et lisible ?



Les principaux enseignements de l'enquête :

- **Des inégalités entre les écoles de 1 à 10** : En matière de crédits de fonctionnement, les écarts entre les écoles peuvent varier de 1 à 10. Ces disparités concernent aussi bien les crédits par élève pour le matériel scolaire, les fournitures mais aussi le financement des sorties scolaire, des activités pédagogiques, les mises à disposition d'équipements sportifs ou l'équipement informatique par exemple.
- **96,16% des acteurs interrogés estiment que les communes se retrouvent trop souvent en charge d'assumer le coût financier et humain des mesures décidées par l'État** : Il en va aussi bien des exigences contenues dans les programmes d'enseignement (nouvelles technologies, Histoire des Arts, littérature, ...) que de l'organisation de l'école (aide personnalisée, direction d'école, ...)
- **96,20% pensent qu'il faut définir un cadre recensant l'intégralité des moyens nécessaires au bon fonctionnement des missions de l'école.**
- **97,25% des répondants estiment qu'une remise à plat des responsabilités et de la répartition des charges en matière éducative entre l'État et les communes est indispensable** : Qui fait quoi ? Qui paye quoi? Un grand nombre de nouvelles responsabilités destinées à faciliter la scolarisation des enfants (restauration, garderie), ou liées plus directement avec les politiques générales d'éducation (prise en charge de certaines matières, soutien scolaire, langues étrangères, interventions multiformes dans l'accompagnement éducatif,...) doivent être clairement définies et réparties entre les acteurs.



Des propositions pour garantir les principes de gratuité et d'égalité de l'école :

- Etablir une charte nationale d'équipement précisant la dotation minimale en fournitures et matériels indispensables à la mise en œuvre des programmes.
- Mettre en place un fonds de péréquation abondé par l'Etat afin de venir en aide aux communes déshéritées et d'assurer pour tous les élèves le respect de la charte.
- Définir les responsabilités et les charges entre communes et Etat en matière d'actions éducatives, sachant qu'aujourd'hui l'Etat finance 60% des dépenses liées à l'école et les collectivités 40%.
- Garantir au niveau local la juste répartition de l'effort national pour tous les territoires, notamment ceux qui sont les plus en difficulté.
- Définir et élaborer un kit de base de moyens que chaque commune fournira à chaque classe ou chaque élève, sur lequel l'Etat s'engagera dans le cadre de dotations de droit commun.



Les résultats de l'enquête

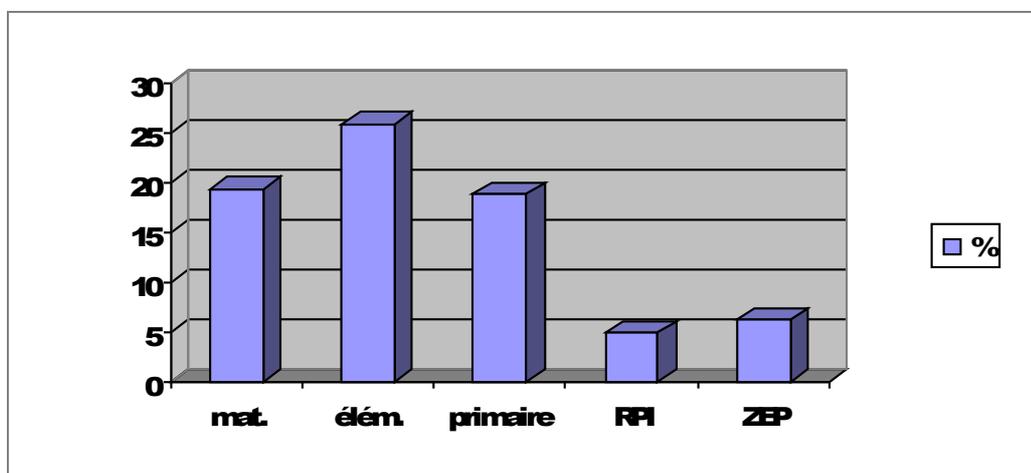
1. Une photographie de la diversité territoriale

- Les 1422 réponses proviennent **de 95 départements et de 791 communes.**

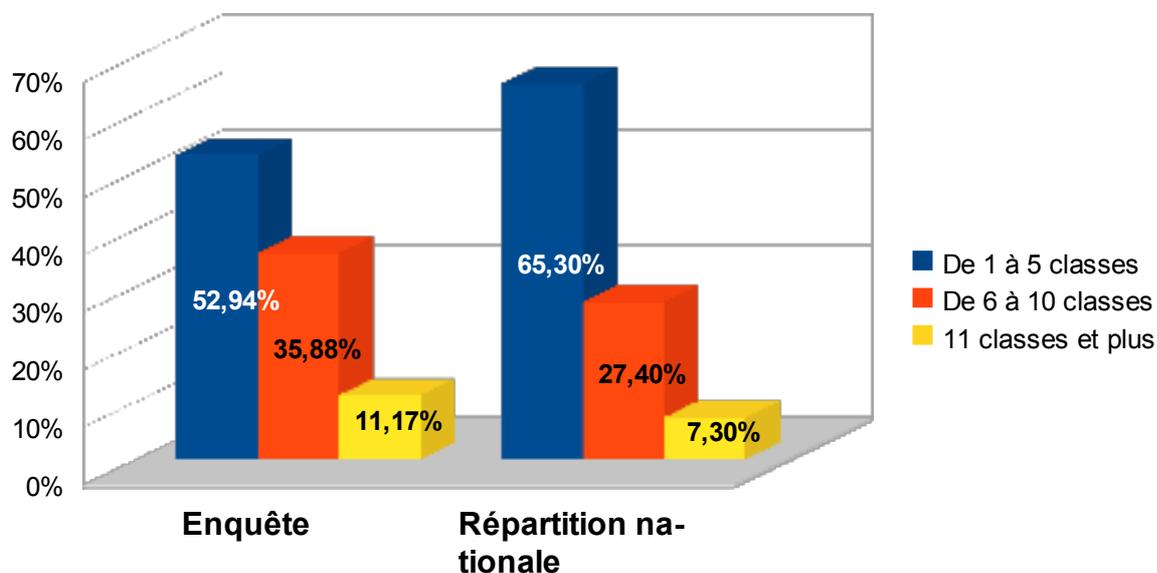
Ce chiffre important pour une enquête de cet ordre permet d'obtenir une image à la fois précise et différenciée de la manière dont sont dotées les écoles sur l'ensemble du territoire.

- Ce sont essentiellement des enseignants (directeurs et adjoints) qui ont répondu ainsi que quelques maires (32).
- **L'enquête donne également une large vision en terme de diversité d'écoles.** Cette répartition est par ailleurs assez proche de la réalité nationale.

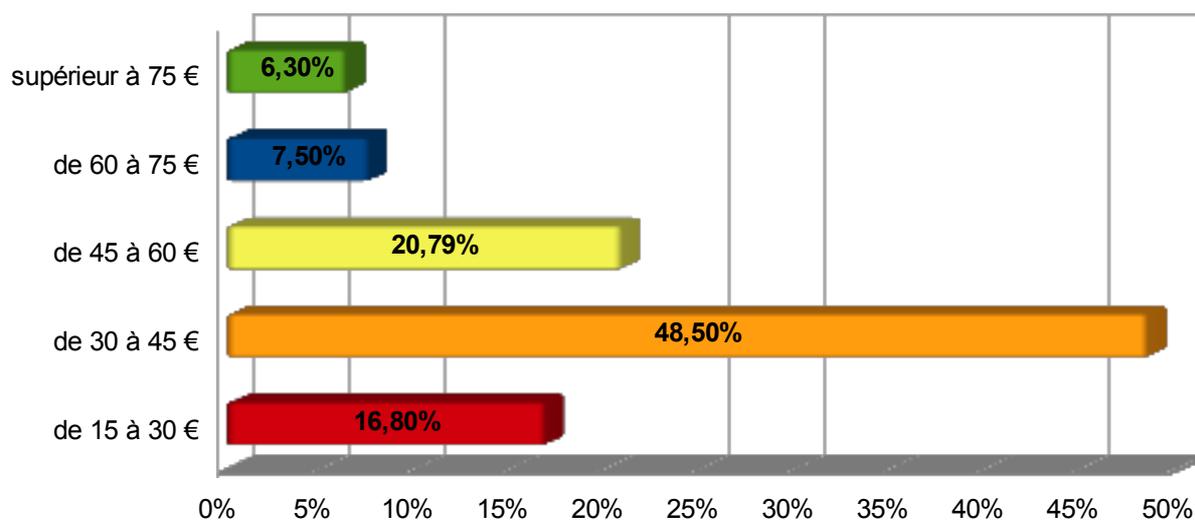
Type d'école



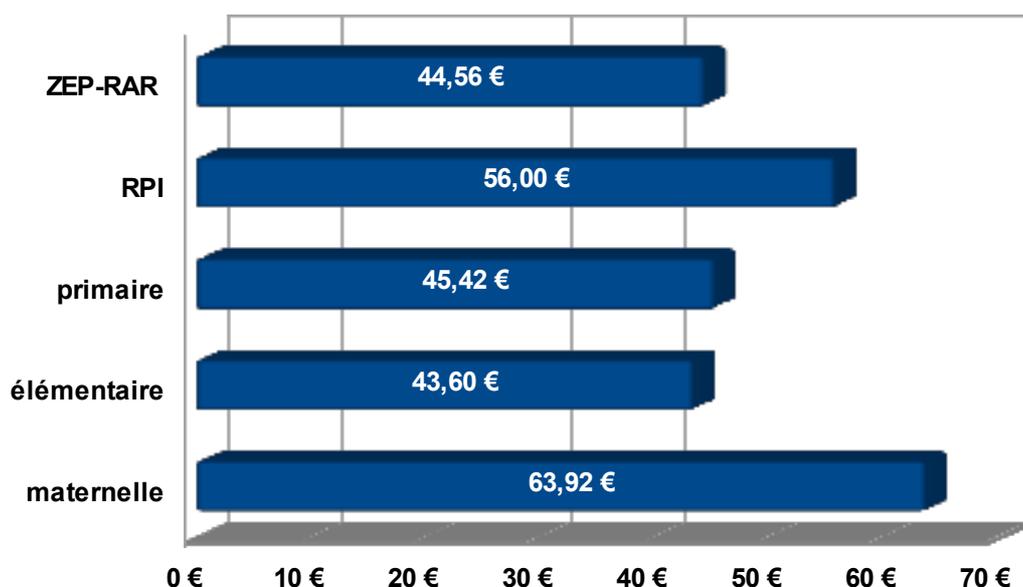
Taille de l'école



2. Les crédits par élève : une échelle de 1 à 10



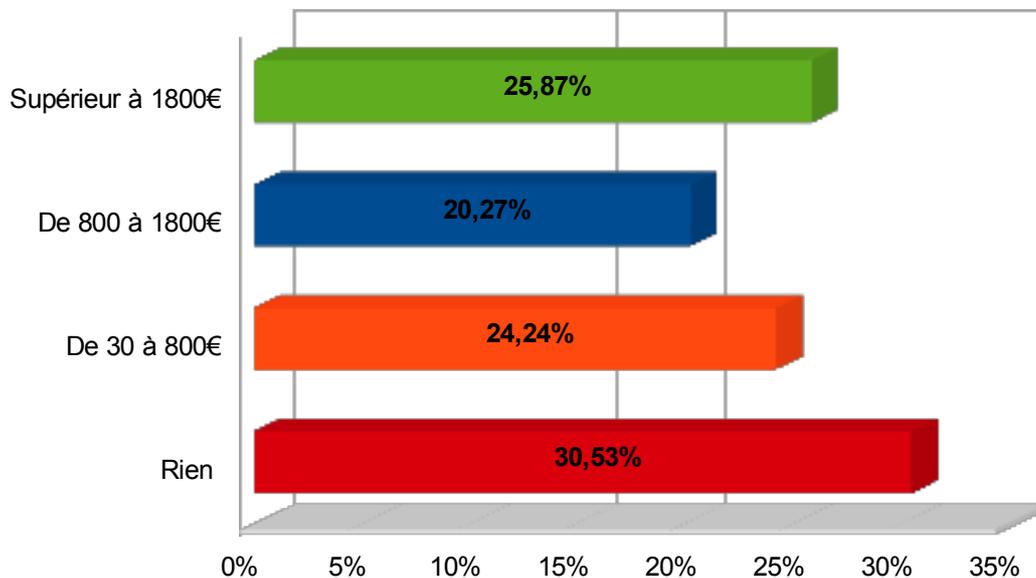
Moyenne des crédits par élève : 47.10€



Les écoles maternelles sont mieux dotées que les écoles élémentaires. Les écoles de l'éducation prioritaire ont des dotations en dessous de la moyenne.

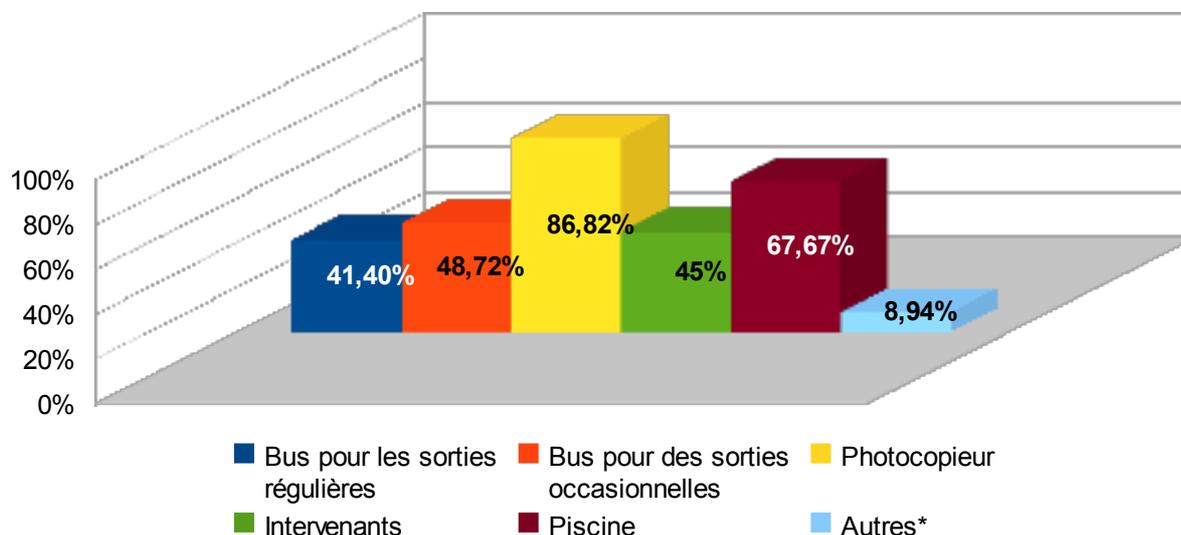
En maternelle, c'est plus généralement un matériel spécifique et adapté à l'âge des élèves qui est nécessaire, d'où la somme plus importante allouée à ces écoles.

Les crédits annuels d'investissement



Ces crédits d'investissement peuvent être très variable d'une année sur l'autre : des travaux réalisés l'année précédant celle de l'enquête peuvent amener à un investissement nul ou presque l'année suivante.

3. Services gratuits mis à disposition des écoles



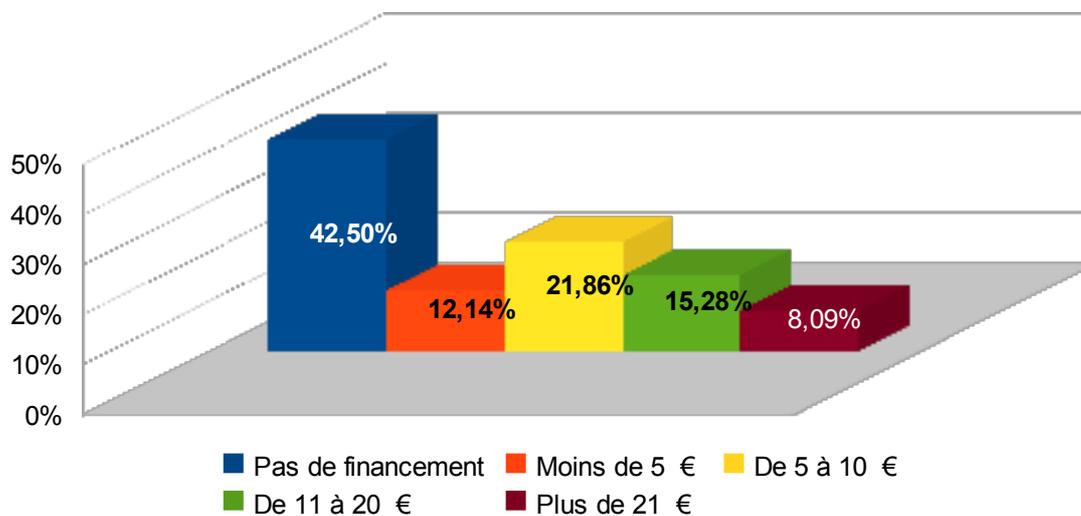
**Accès à des activités culturelles (bibliothèque, médiathèque, ludothèque, cinéma, concert,..) ou physiques (ski, voile, patinoire, golf, dojo,..)*

Pouvoir se déplacer régulièrement ou occasionnellement participe de l'ouverture de l'école à son environnement ; dans le cas contraire, de nombreuses activités pourtant préconisées par les programmes ne peuvent se mettre en place : natation, histoire des arts...

Si l'accès à la piscine a notablement augmenté en 10 ans (de 54,49% à 67,67%), ainsi que l'équipement en photocopieurs, les autres services gratuits mis à disposition des écoles subissent une légère diminution de leur volume.

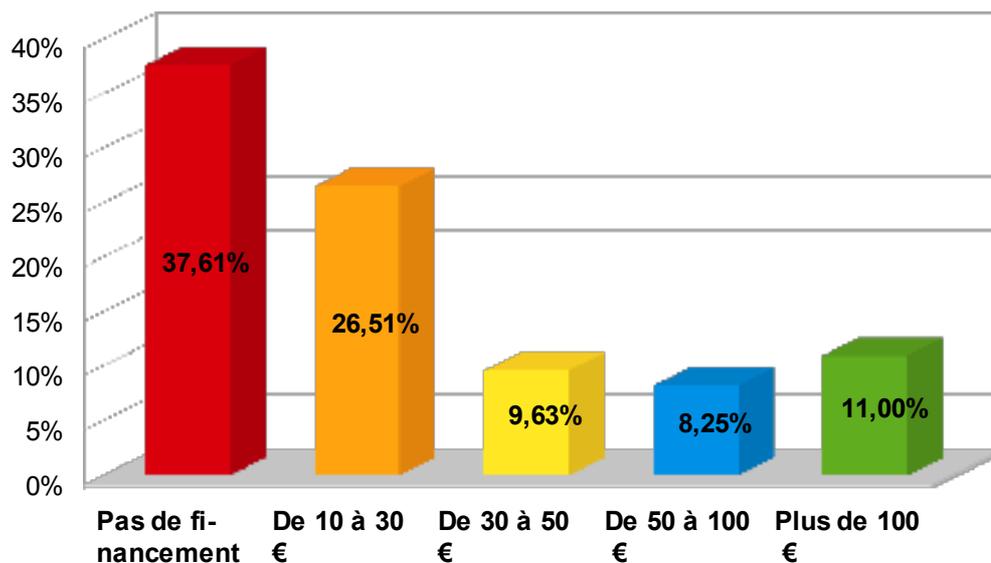
4. Financements d'activités pédagogiques

Crédit par élève pour les spectacles – visites



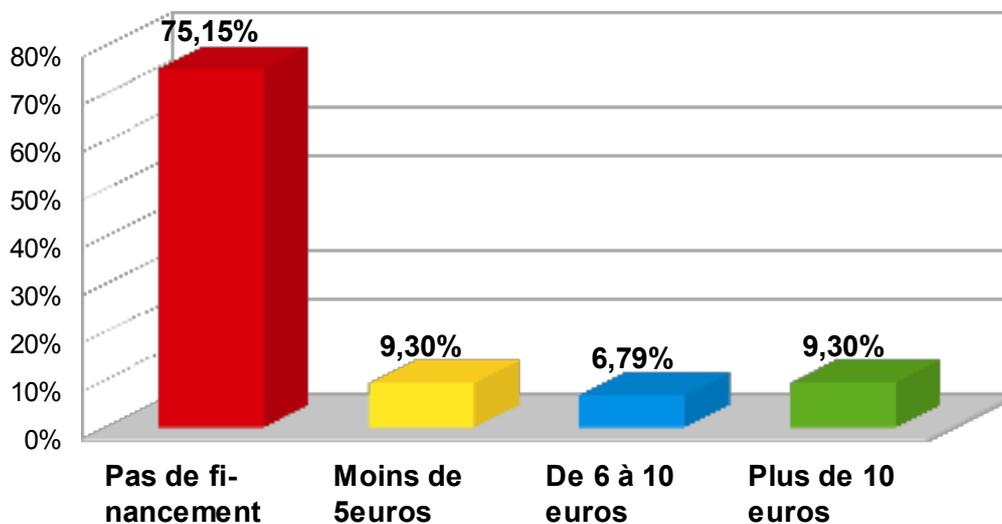
Près de la moitié des écoles ayant répondu à cette enquête ne perçoivent pas de financement pour assister à des spectacles, des visites.

Crédit par élève pour les classes transplantées



Rappel : le coût moyen d'un séjour, hors transport, est de 200 à 300 €

Crédit par élève pour les activités culturelles avec des intervenants



5. Coopérative scolaire

74% des écoles demandent une cotisation aux familles pour la coopérative scolaire. Elle s'élève à 13 € en moyenne pour l'année scolaire.

Moins de 10 €	De 10 à 15 €	Plus de 15 €
20,63%	58,16%	21,20%

Autres sources de financement : kermesse, loto...

Moins de 20 €	De 20 à 30 €	Plus de 30 €
56,00%	21,70%	22,30%

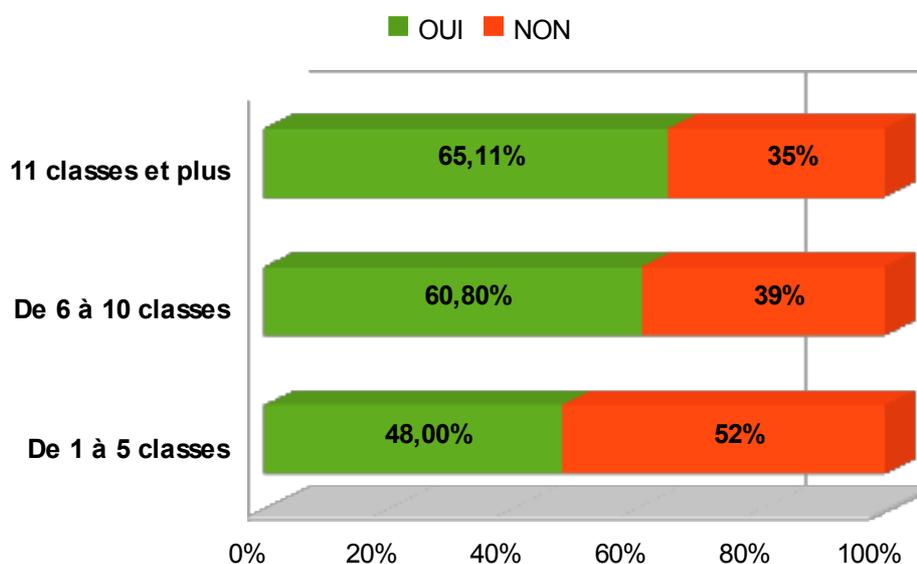
(somme annuelle par élève)

Ces chiffres donnent une indication sur les autres financements, essentiellement familiaux, auxquels font appel les écoles pour mener à bien les activités nécessitant des fonds plus ou moins conséquents.

6. Mise à disposition d'équipements sportifs

oui	54,52%
non	47,48%

En fonction de la taille de l'école



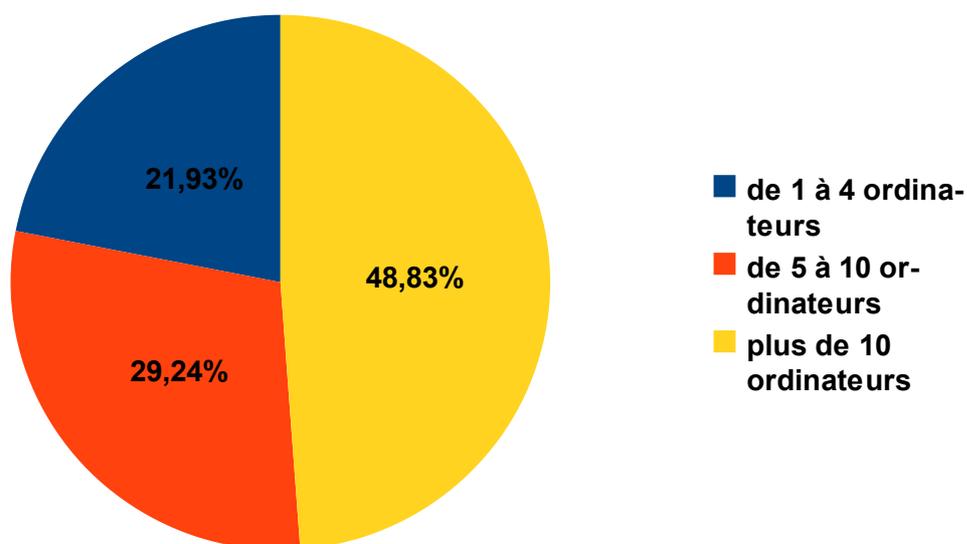
Un équipement sportif constitue un réel investissement pour une commune : le nombre d'écoles qui n'y a pas accès est important. Cela pose la question de la mise en œuvre des programmes dans ce domaine, la cour de récréation ne suffisant pas pour réaliser toutes les activités concernées.

7. Equipement informatique : une moyenne de 8 ordinateurs pour 100 élèves

98,76% des écoles sont connectées à **internet**, dont 94,27% par une connexion haut débit.

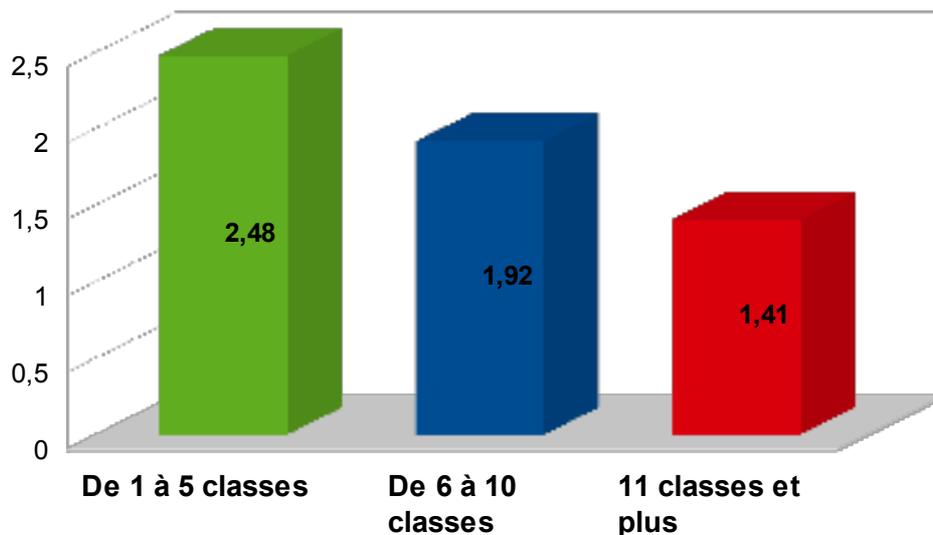
91,79% des écoles disposent d'un **ordinateur pour la direction**.

Nombre d'ordinateurs par école



On obtient une moyenne de 2 ordinateurs par classe **soit environ 8 ordinateurs pour 100 élèves** ce qui recoupe l'état des lieux fait par le rapport Fourgous* et confirme le sous équipement des écoles françaises.

Nombre d'ordinateurs par classe en fonction de la taille de l'école



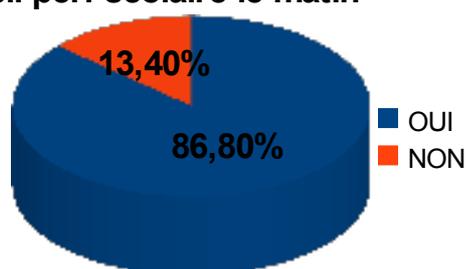
Près d'une école sur deux (49,25%) est équipée d'une salle informatique.

** Jean-Michel Fourgous, député-maire d'Élancourt (Yvelines), est l'auteur du rapport parlementaire «Réussir l'école numérique» en 2009 .*

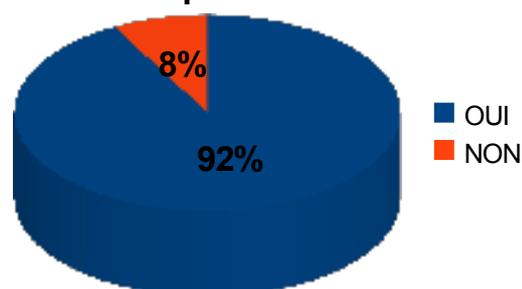
8. Accueil péri-scolaire

MATIN	OUI	86,80%
	NON	13,40%
SOIR	OUI	92,00%
	NON	8,00%

Accueil péri-scolaire le matin

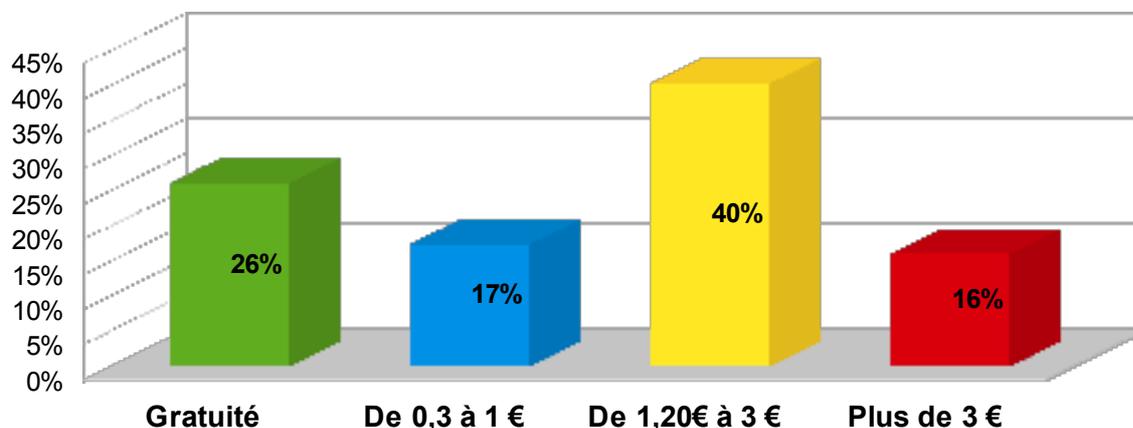


Accueil péri-scolaire le soir



La plupart des communes proposent un mode d'accueil périscolaire. Au delà de ce constat, le graphique suivant indique que le coût pour les familles est relativement bas, à quelques exceptions près. Les modalités et la qualité de cet accueil (lieu, activités proposées, personnels formés...) n'ont pas été interrogées.

Coût pour les familles en €/jour (moyenne : 1,90€)



9. Inégalités entre écoles : quelle solutions ?

	OUI	NON
Définir pour toutes les écoles un état des services et prestations attendus dans le cadre péri-scolaire.	79,89%	20,11%
Définir un cadre recensant l'intégralité des moyens nécessaires au bon fonctionnement des missions de l'école.	96,21%	3,79%
Re-préciser les nouvelles responsabilités et la répartition des charges en matière éducative entre l'État et les communes notamment en terme de financements de nouvelles activités pédagogiques et d'actions éducatives péri-scolaires.	97,25%	2,75%
Partagez-vous l'affirmation : «En matière d'école, les communes se retrouvent trop souvent en charge d'assumer le coût financier et humain des mesures décidées par l'État».	96,16%	3,84%

Les réponses à ces propositions sont sans appel : la réflexion s'impose sur la répartition des charges et sur l'absolue nécessité de disposer, d'une part, d'un cadre établissant les moyens sans lesquels l'école ne peut fonctionner efficacement et, d'autre part, en offrant à chaque élève, quel que soit le lieu où il est scolarisé, une offre éducative équivalente.

10. Selon vous, qui doit assurer le financement ?

	État	Communes	Familles	Autres
Des intervenants extérieurs	60,10%	32,42%	4,24%	3,22%
Des sorties scolaires (classes transplantées, visites, musées...)	32,37%	37,05%	22,66%	7,91%
Des bâtiments scolaires mieux adaptés aux élèves	46,86%	50,94%	0,41%	1,70%
Des équipements pour les activités sportives (piscine, matériels)	46,40%	50,31%	0,46%	2,81%
Des ordinateurs dans la classe	61,95%	35,31%	0,10%	2,56%
L'entretien du parc informatique	47,86%	49,10%	0,17%	2,84%
Une connexion haut débit	48,33%	50,55%	0,18%	0,92%

Pour les répondants, tous les financements ne relèvent pas des communes. L'Etat doit assumer financièrement ses responsabilités notamment pour les intervenants extérieurs, l'équipement informatique.



ANNEXES

Répartition des domaines de compétences entre l'État et la commune

Domaine de compétence	Ecole
Enseignement : définition des programmes	Etat
Investissement (construction, reconstruction) et fonctionnement matériel	Commune
Fonctionnement pédagogique : acquisition de matériel pédagogique	Commune
Gestion des personnels enseignants : recrutement, formation, rémunération, etc	Etat
Gestion des personnels administratifs, techniques, de santé : recrutement, formation, rémunération, etc.	Etat
Gestion des personnels ouvriers : recrutement, formation, rémunération, etc	Commune

Les crédits pédagogiques versés par l'Education nationale, divisés par 13 depuis 2007

	Pré-élémentaire	Élémentaire	Besoins éducatifs particuliers	Total
2007	2,53	14,48	1,46	18,47
2011	0,94	3,27	1,05	5,26
2012	0,25	0,88	0,28	1,41

(en millions d'euro)

Source : MEN

Les crédits pédagogiques servent à financer les actions pédagogiques notamment dans le cadre des projets d'écoles. Par rapport à 2011, les crédits pédagogiques ont quasiment été divisés par 4 (3,73) et par 13 depuis 2007.

Rapporté au nombre d'élèves du public dans chaque catégorie, cela donne 11 centimes d'euros par élève et par an en maternelle, 25 centimes en élémentaire et 6,8 euros pour les élèves à besoins éducatifs particuliers...

«Les communes et la République»

Rapport de la Cour des Comptes, décembre 2008 : extraits de la note de synthèse du rapport

L'information sur les politiques éducatives locales est lacunaire

Alors que les actions des communes dans le domaine scolaire se traduisent par des dépenses élevées et que cette politique est présentée comme prioritaire, celle-ci est rarement explicitée et insuffisamment lisible.

Les dépenses font rarement l'objet d'une déclinaison entre dépenses obligatoires (cf. Code de l'éducation) et facultatives d'autant plus que cette distinction n'est pas clairement précisée et comporte des ambiguïtés. C'est le cas en matière de fournitures, de manuels scolaires, d'équipements informatiques dont la charge est répartie entre l'Etat, les collectivités territoriales et les familles.

La Cour demande que le coût et les modalités de financement des politiques éducatives locales soient clairement identifiés et que soit clarifié le périmètre des dépenses obligatoires.

Le fonctionnement matériel des écoles

Des disparités parfois fortes, principalement en matière de matériels (informatique notamment) et de fournitures (manuels, petites fournitures) existent entre les communes. Concernant les inégalités d'équipement informatique à usage pédagogique, l'Etat en est le responsable parce qu'il n'a pas tranché si cette dépense était obligatoire ou non.

Il incombe donc à l'Etat de préciser, en concertation avec les communes, la liste des fournitures et matériels indispensables à la scolarité et leurs conditions de prise en charge. La dotation minimale de l'équipement en matériels et logiciels informatiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes doit être élaborée ainsi que doit être précisé à qui en incombe la charge.

Le risque de rupture de l'égalité

Le développement des politiques locales dans le cadre de la décentralisation génère un risque accru de rupture des principes d'égalité et de gratuité qui fondent l'école républicaine. Pour la Cour, c'est notamment le cas pour l'accompagnement scolaire qui est devenu un élément du service public.

La Cour recommande à l'Etat de fixer un cadre minimal précis de répartition des compétences en matière d'accompagnement scolaire et de définir un cahier des charges national des services ou prestations attendues.

Équipement des écoles en matériel TICE en 2010

Source : Eduscol «Les chiffres clés 2010»

TYPE	MATERNELLE	ELEMENTAIRE
Nombre moyen d'élèves par ordinateur	22,7	9,9
Nombre d'élèves par ordinateur de moins de 5 ans	66	20
Nombre moyen de vidéoprojecteurs pour 100 élèves (hors TBI/TNI)	0,1	0,3
Nombre moyen de tableaux numériques interactifs pour 100 élèves	0,02	0,20